

REPUBLIQUE DU BENIN

Fraternité-Justice-Travail

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2014-141 DU 20 FEVRIER 2014

portant approbation du budget prévisionnel,
exercice 2014, de la Société Béninoise des
Manutentions Portuaires (SOBEMAP).

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1988 relative à la création, organisation et fonctionnement des entreprises publiques et semi-publiques ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n°2012-191 du 03 juillet 2012 fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2009-052 du 02 mars 2009 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République Chargé de l'Economie Maritime, des Transports Maritimes et Infrastructures Portuaire ;
- Vu** le décret n° 2012-428 du 06 novembre 2012 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 89-336 du 29 août 1989 portant approbation des statuts de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires en sa session du 27 septembre 2013 ;
- Sur** rapport du Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance extraordinaire du 03 janvier 2014,

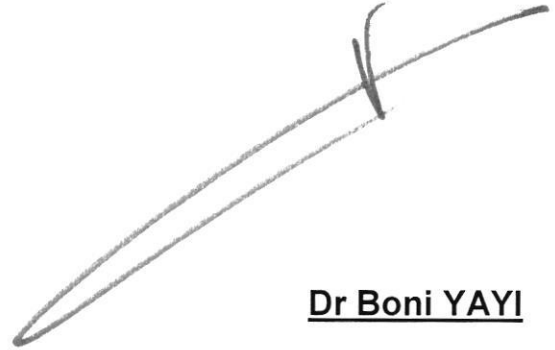
D E C R E T E :

Article 1^{er} : Est approuvé le budget prévisionnel, pour l'exercice 2014, de la Société Béninoise des Manutentions Portuaires (SOBEMAP), tel qu'il figure en annexe au présent décret. 

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 20 février 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

Le Ministre de l'Economie Maritime
et des Infrastructures Portuaires,

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,



Martine Françoise Adjouavi DOSSA



Jonas GBIAN

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MEF 2 MEMIP 2 AUTRES MINISTERES 24 SGG 4
DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC3 INSAE-IGE 4 BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 02 SOBEMAP 04 JORB 1.- 